



Affiché le 30/03/2017
Retiré de l'affichage le :
Signature :

Département du Morbihan
Arrondissement de LORIENT

MAIRIE D'AURAY (56400)

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 mars 2017

Le mardi 28 mars 2017 à 19 HEURES 00, le Conseil Municipal de la Commune d'AURAY (Morbihan), légalement convoqué le mardi 21 mars 2017, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, dans la salle des délibérations sous la présidence de M. DUMOULIN Jean, Maire.

La séance a été publique.

Etaient Présents à la présente délibération :

M. Jean DUMOULIN, M. Gérard GUILLOU, Mme Pierrette LE BAYON, M. Azaïs TOUATI, M. Jean Claude BOUQUET, M. Jean-Yves MAHEO, Mme Aurélie QUEIJO, M. Joseph ROCHELLE, Mme Françoise NAEL, M. Ronan ALLAIN, Mme Annie RENARD, Mme Marie-Joëlle MIRSCHLER, M. Armel EVANNO, M. Benoît GUYOT, Mme Fabienne HOCHET, M. Maurice LE CHAMPION, Mme Valérie VINET-GELLE, Mme Valérie ROUSSEAU, M. Jean-Michel LASSALLE, Mme Mireille JOLY, Mme Marina LE ROUZIC, M. Laurent LE CHAPELAIN, Mme Joëlle MARTINEAU, M. Jean-Pierre GRUSON, Mme Marie-Noëlle POMMEREUIL, M. Roland LE SAUCE, Mme Kaourintine HULAUD, M. François GRENET, Mme Emmanuelle HERVIO, M. Yazid BOUGUELLID

Absents excusés :

M. Patrick GOUEGOUX (procuration donnée à M. Gérard GUILLOU), M. Guy ROUSSEL (procuration donnée à M. François GRENET), Mme Nathalie BOUVILLE (procuration donnée à Mme Aurélie QUEIJO)

Secrétaire de séance : M. Armel EVANNO

COMPTE RENDU

~~~~~

## **0- DGS - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2017**

Le Conseil municipal approuve le procès verbal de la séance de Conseil municipal du 28 février 2017.

## **1- DEEJ - VERSEMENT DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE le versement des subventions relevant de la politique de la Ville aux associations porteuses de projet.

## **2- DF - CONVENTION D'ASSOCIATIONS AVEC LES ECOLES ELEMENTAIRES ET MATERNELLES PRIVEES. FIXATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION 2017**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- ADOPTE et FIXE, comme indiqué dans le tableau ci-dessous, la participation financière pour l'année 2017 de la commune, aux frais de fonctionnement des écoles Gabriel Deshayes, Sainte Thérèse et Diwan.

- AUTORISE le Maire à signer la convention jointe avec  
- L'OGEC (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique) Gabriel Deshayes

- L'OGEC (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique) Sainte-Thérèse
- L'AEP (Association d'Éducation Populaire) Diwan.

## **3- DF - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE AU BUDGET DU CCAS**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **ATTRIBUE** une subvention d'équilibre de 525 000 € au Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'Auray au titre de l'exercice 2017

- **ACCORDE** une avance de 50 % du montant de 2017 pour l'exercice 2018 en attente du vote du budget primitif.

#### **4- DF - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS EXERCICE 2017**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **DECIDE** au titre de l'année 2017 d'attribuer les subventions aux associations conformément au tableau présenté et établissements scolaires conformément aux annexes 1 et 2.

#### **5- DF - REPRISE ANTICIPEE, AU BUDGET PRIMITIF 2017, DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés ( 33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **CONSTATE** et **APPROUVE** les résultats de l'exercice 2016,

- **DECIDE** de reprendre par anticipation au budget primitif 2017 les résultats de l'exercice 2016, comme indiqué ci-après :

| <b>BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE</b>                                                                     |               |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| Résultat global de la section de fonctionnement au 31/12/2016                                           | 5 057 701,67  |
| Besoin de financement de la section d'investissement 2016 estimé à :                                    |               |
| Résultat d'investissement avant affectation (compte 001)                                                | -1 518 549,33 |
| Restes à réaliser en dépenses                                                                           | -589 819,47   |
| Restes à réaliser en recettes                                                                           | 0,00          |
| Soit un besoin de financement de :                                                                      | 2 108 368,80  |
| PREVISION d'affectation en réserves en investissement à inscrire au compte 1068 au budget primitif 2017 | 2 108 368,80  |
| SOLDE du résultat de fonctionnement au compte 002 au budget primitif 2017                               | 2 949 332,87  |

Ces montants seront inscrits au budget primitif 2017 ainsi que les restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

#### **6- DF - BUDGET PRIMITIF 2017: BUDGET PRINCIPAL**

Après délibération et à la majorité des suffrages exprimés (25 voix pour),

8 voix contre :

Mme MARTINEAU, M. GRUSON, Mme POMMEREUIL, M. ROUSSEL, M. LE SAUCE, Mme HULAUD, M. GRENET, Mme HERVIO

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE les montants des dépenses et des recettes inscrits au Budget Primitif 2017 du budget principal de la Ville d'Auray, soit 19 000 033,39 € en section de fonctionnement et 12 700 878,09 € en section d'investissement.

- VOTE le budget primitif du budget principal par nature au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et par opération au niveau de la super opération pour la section d'investissement.

## **7- DF - BUDGET VILLE 2017 - VOTE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (25 voix pour),

8 abstention(s) :

Mme MARTINEAU, M. GRUSON, Mme POMMEREUIL, M. ROUSSEL, M. LE SAUCE, Mme HULAUD, M. GRENET, Mme HERVIO

Le Conseil Municipal :

- DECIDE d'ouvrir de nouvelles autorisations de programme :

| <b>N° AP</b> | <b>Libellé</b>     | <b>Montant de l'AP</b> | <b>CP 2017</b> |
|--------------|--------------------|------------------------|----------------|
| P026         | Piste d'athlétisme | 800 000 €              | 20 000 €       |
| P030         | Skatepark          | 500 000 €              | 280 000 €      |
| P031         | Vidéo protection   | 250 000 €              | 250 000 €      |

- APPROUVE la liste des autorisations de programme, telles qu'indiquées dans le tableau joint à la présente délibération ;

- VOTE les montants des autorisations de programme et des crédits de paiement, tels que mentionnés dans le tableau joint à la présente délibération ;

- AUTORISE le maire, jusqu'à l'adoption du budget 2018, à liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice 2018 par la délibération d'ouverture de l'AP.

## **8- DF - TAXES DIRECTES LOCALES - VOTE DES TAUX POUR L'ANNEE 2017** **TAXE D'HABITATION** **TAXE SUR LE FONCIER BATI** **TAXE SUR LE FONCIER NON BATI**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE le maintien en 2017, à leur niveau de 2016, des taux d'imposition des trois taxes directes locales

- taxe d'habitation : 16,67 %,
- taxe foncière (bâti) : 28,79 %,
- taxe foncière (non bâti) : 62,82 %

- DECIDE d'inscrire au budget 2017 de la commune (article 73111 : taxes foncières et d'habitation) un produit fiscal de 7 728 156 €.

## **9- D**

### **F - BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE** **ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES** **CREANCES ETEINTES**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- ADMET en non-valeur, sur le budget principal de la Ville, la somme de 5 791,67 €, comme indiqué dans le tableau ci-dessus,
- ADMET en créances éteintes, sur le budget principal de la Ville, la somme de 358,50 €, comme indiqué dans le tableau ci-dessus,
- AUTORISE le maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

### **10- DF - ACCORD-CADRE D'ACQUISITION ET LA LIVRAISON DE PRODUITS** **D'ENTRETIEN ET ACCESSOIRES DE NETTOYAGE POUR LES SERVICES DE LA** **VILLE ET DU CCAS D'AURAY EN GROUPEMENT DE COMMANDES**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- AUTORISE le Maire à signer les accord-cadres à bons de commande avec les entreprises ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses, ainsi que tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

### **11- DAGRH - ELECTIONS PRESIDENTIELLES ET LEGISLATIVES 2017 -** **INDEMNISATIONS DES SECRETAIRES DES BUREAUX DE VOTE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- DECIDE que la rémunération forfaitaire des agents chargés du secrétariat des bureaux de vote pour les élections présidentielles et législatives 2017, sera, par tour de scrutin, de 230 € bruts pour le bureau centralisateur et 200 € bruts pour les autres bureaux.
- PRECISE que les crédits nécessaires à la couverture de cette dépense sont inscrits

aux comptes 64118 et 64138 – Chapitre 012 – du budget primitif 2017.

**12- DSTS - ACCORD CADRE POUR DES MISSIONS D'ETUDES D'AMENAGEMENT DE VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS - DESIGNATION DES ATTRIBUTAIRES**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- AUTORISE le Maire à signer les accord-cadres et marchés subséquents des lots n°1 et n°2 avec les entreprises suivantes :

- ECR ENVIRONNEMENT (co-traitant SARL HORIZONS),
- ARTELIA (co-traitant A3 PAYSAGES),
- QUARTA ;

- AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

**13- DU - APPROBATION D'UN PROJET DE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION PERMETTANT LA RÉALISATION DU BASSIN DE RÉTENTION SIS RUE OLIVIER DE CLISSON (ESPACE VERT DE LA RÉSIDENCE JEAN DE MONTFORT)**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE le projet de convention de mise à disposition permettant la réalisation du bassin de rétention, tel qu'annexé à la présente ;

- APPROUVE la prise en charge des frais de géomètre nécessaires au dossier à hauteur de 50 %;

- AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;

**14- DU - APPROBATION DU PROJET D'ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES ET DU RÈGLEMENT DE COPROPRIÉTÉ DES APPARTEMENTS MIS EN VENTE SIS 10, RUE DES ECOLES**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (25 voix pour),

8 abstention(s) :

Mme MARTINEAU, M. GRUSON, Mme POMMEREUIL, M. ROUSSEL, M. LE SAUCE, Mme HULAUD, M. GRENET, Mme HERVIO

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE les projets d'État Descriptif de Division en Volumes et de Règlement de

Copropriété tels qu'annexés à la présente ;

- AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer toute pièce se rapportant à cette affaire.

**15- DEEJ - LABEL MA COMMUNE AIME LIRE ET FAIRE LIRE- APPROBATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE - AUTORISATION À DONNER AU MAIRE POUR DEMANDER LE LABEL ET PRENDRE LES MESURES NECESSAIRES A SON APPLICATION**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- ADOPTE le dossier de candidature

- AUTORISE le Maire à demander le label pour une durée de 2 ans et à prendre toutes les mesures nécessaires à son application

**16- DEEJ - ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE D'AURAY – GRATUITÉ DE LA LOCATION DE KER YVONNICK EN LIEU ET PLACE DU VERSEMENT D'UNE SUBVENTION**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE la mise à disposition gratuite du centre de loisirs Ker Yvonnick à l'Association des parents d'élèves de l'école de musique d'Auray les 25 et 26 mars 2017

A 21h10 l'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, M. Le Maire lève la séance.